M. Camescasse a été chargé du rapport qui sera déposé lundi.

Les sauterelles en Algérie

Paris, 22 mai. — M. Letellier, député d'Alger, vient d'adresser au président du Conseil et au ministre de l'Intérieur une longue lettre où il expose que le fléau des sauterelles s'approche d'Alger dont il n'est qu'à 25 kilomètres. Dans ce seul département plus de cent mille hectares sont contaminés.

Ce n'est pas seulement la prospérité commerciale et agricole de l'Algérie qui est sérieusement menacée, mais encore la salubrité du pays.

Des mesures énergiques s'imposent d'urgence. Les populations algériennes font leur devoir. Mais il faut que le gouvernement leur vienne en aide moralement et pécuniairement.

On dit que si le gouvernement tardait trop à donner satisfaction aux désirs exprimés dans sa lettre, M. Letellier porterait la question à la tribune.

La fièvre jaune à Marseille

Marseille, 22 mai. — Un nouveau décès sur le *Béarn* en quarantaine au Frioul : celui d'un enfant de quatre ans, mort de la fièvre typhoïde.

Fermeture d'une mission française à Konakry

Marseille, 22 mai. — Le steamer *Mandingue* est arrivé ce matin du sud de la côte occidentale d'Afrique.

Les nouvelles apportées par ce navire annoncent que par suite de l'hostilité de M. Baullay, lieutenant-gouverneur, contre le P. Blanchet, vicaire apostolique de la Sénégambie, ce dernier a retiré la mission établie à Konakry : tous les missionnaires sont rentrés à Sierra-Leone, où ils sont établis depuis un demi-siècle.

Les Français établis sur la côte sont unanimes à regretter le départ des missionnaires et la fermeture de l'unique école française de la région des rivières du Sud.

Les missionnaires y jouissaient de l'affection des indigènes sur lesquels ils avaient une grande influence qui sera perdue, au détriment du drapeau français.

Konakry, de création récente, était appelé à un développement rapide que le départ des missionnaires français arrêtera.

Explosion en Espagne

Madrid, 22 mai. — Une explosion a eu lieu dans un atelier de pyrotechnie d'Abando, province de Bilbao; l'édifice a été complètement détruit; deux ouvriers et un agent de police ont été grièvement blessés.

La persécution au Tonkin

Mgr Puginier écrit sur la situation au Tonkin une lettre éloquente qui devrait bien arrêter l'attention de nos gouvernants.

La persécution religieuse, dit Mgr Puginier, a beaucoup diminué, grâce à certaines mesures qu'a prises le nouveau résident supérieur ; mais elle n'a pas complètement cessé parce que nos ennemis, voyant encore les coupables impunis, croient pouvoir continuer à agir sans se compromettre.

Un Bref du pape à Mgr Richard

Le Pape vient d'envoyer un Bref des plus élogieux à son Em. le cardinal de Paris, en réponse à l'adresse des membres du Congrès scientifique international des catholiques, récemment tenu à Paris.

Un infirmier assassin

L'hôpital laïcisé de la Charité, à Paris, a été hier, le théâtre d'un drame sanglant. Deux infirmiers, Gautrean et Bichon se reprochaient violemment l'un l'autre de négliger les malades et d'exiger de ceux-ci de lourdes rétributions. Ils en vinrent aux mains. Quelques instants après, Gautreau, frappé à coups de couteau à la tête et au cou, s'affaissait sur le parquet. L'assassin a été écroué au Dépôt.

LA PREMIÈRE FÊTE A ROUBAIX

Le Cercle l'*Aviron*, fameux par ses succès,
Organise aujourd'hui de superbes régates.
Parmi les spectateurs, l'élite de Roubaix,
Fleurant le CONGO fin aux senteurs délicates,
Assistera sans doute à ce tournoi brillant
Que va favoriser un soleil bienveillant.
Tout sera réussi ! Pour *la première fête*,
Je vais inaugurer ma plus claire toilette,
Et puis, comme dirait le grand Victor Hugo,
« *Blondir ma tendre joue au SAVON du CONGO.* »
26761d *Une Roubaisienne à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La séance du Conseil municipal. — Elle a commencé par une longue série de réceptions de travaux de voirie. Ce n'était pas précisément intéressant ni pour le Conseil, ni pour le public, mais il n'y a pas moins un fait qui s'en dégage, c'est l'activité qu'on déploie à la mairie pour le classement des rues particulières — classement si nécessaire au point de vue de l'hygiène publique.

C'est d'ailleurs l'hygiène et aussi la médecine — et les médecins ! — qui ont eu les honneurs de la séance. Vendredi dernier, M. le docteur Carrette avait pris à partie l'administration de l'hôpital qui se refuse à admettre les malades atteints d'ulcères aux jambes les considérant comme incurables.

L'administration invoque le manque de place; elle réserve les lits vacants aux gens atteints d'ulcères dans d'autres parties du corps, parce qu'elle espère les guérir... Les médecins du Conseil — ou du moins deux d'entre eux — MM. Carrette et Derville, contestent que les ulcères aux jambes soient nécessairement incurables et demandent à l'administration de l'hôpital pourquoi elle établit une telle différence entre des malades souffrant du même mal.

M. Briet, administrateur de l'hôpital, est venu apporter hier, au Conseil, un mémoire explicatif dans lequel il a montré que les lits, réservés à ce service, avaient été longtemps accaparés par des malades atteints d'ulcères aux jambes et toujours considérés comme incurables au détriment d'autres qu'on aurait pu guérir. Il a cité quelques cas d'individus entretenant à plaisir leurs plaies pour rester plus longtemps à l'hôpital, pour y passer la mauvaise saison. Ainsi s'expliquerait, d'après lui, la résolution prise par la Commission administrative.

M. le docteur Derville lui a fait comprendre, non sans quelque malice, qu'en pareille matière, l'avis des médecins de l'hôpital eût été bon à connaître.

L'enseignement qui ressort de tout cela, c'est qu'il est grand temps qu'on nous fasse un second hôpital. Il est passablement honteux pour une ville comme la nôtre de ne pouvoir soigner tous les malades pauvres.

MM. Carrette et Derville ont aussi fort insisté pour l'établissement à l'hôpital d'une étuve de désinfection. Et, à ce propos, le premier a demandé à l'administration municipale d'étudier l'établissement d'un service public de désinfection à domicile, après décès — et dans certains cas — comme cela se fait dans les grandes villes de Belgique. La Commission municipale d'hygiène sera chargée de l'étude de la question si opportunément posée.

Ne quittons pas le chapitre santé publique, sans dire que M. le Maire, répondant à diverses interpellations, a fait pressentir pour un temps très rapproché, de « bonnes nouvelles » à propos de nos Eaux potables. La Commission parlementaire, chargée d'étudier la demande en autorisation d'emprunt faite par la ville de Roubaix, a nommé son rapporteur.

M. Paul Watine, adjoint au Maire, a déposé, en son nom personnel, un projet d'annexion de la commune de Croix à la ville de Roubaix. Le projet a été renvoyé aux Commissions, mais il ne semble pas que la majorité du Conseil y soit favorable. Nous ignorons ce qu'on en pense à Croix, mais, à première vue, l'idée ne manque pas d'ampleur; elle mérite en tout cas d'être examinée.

A une question posée par M. Harinckouck, M. le Maire a répondu qu'il avait reçu de M. l'administrateur de l'École Nationale l'assurance que la Bibliothèque allait bientôt être ouverte au public comme par le passé.

Notons encore un dialogue un peu vif entre M. Tiers et quelques-uns de ses collègues à propos du fil téléphonique sur Fourmies. Constatant que les ouvriers sont moins bien payés à Fourmies qu'à Roubaix, M. Tiers ne voit pas pourquoi la ville de Roubaix favoriserait les affaires fourmisiennes. Cette façon, peut-être un peu exagérée, de pratiquer le régime protectionniste entre villes du même département, a légèrement interloqué l'auditoire. M. Heyndrickx a expliqué à M. Tiers que Fourmies achetait beaucoup de peignés à Roubaix-Tourcoing et que nous avions, de ce fait, tout intérêt à faciliter les relations entre les deux centres.

Mort de M. A. Lesguillon. — On nous annonce à la dernière heure, la mort, à Croix, de M. A. Lesguillon, ancien imprimeur à Roubaix.

A l'institution de Notre-Dame-des-Victoires. — La réunion annuelle des anciens professeurs et des anciens élèves de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires est fixée au lundi 8 juin. La messe sera célébrée à onze heures 1/2. Immédiatement après aura lieu l'assemblée générale qui sera suivie du banquet. Le Comité de l'association des anciens élèves nous prie de rappeler que la cotisation pour le banquet est fixée à sept francs. On pourra, si on le désire, verser en même temps la cotisation pour l'exercice 1891.

La vente du poisson. — Du 10 au 20 mai 1891, il a été vendu aux halles de Roubaix 7458 kilogrammes de poisson frais.

Une descente du Parquet. — Le Parquet de Lille représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier M. Hache, s'est rendu à Roubaix, vendredi matin. Il s'agissait d'une enquête au sujet d'un vol avec effraction commis chez M. Gion, tailleur, rue de la Rondelle. Dans le courant du mois de mars, des malfaiteurs s'étaient introduits chez ce commerçant et lui avaient enlevé des literies et des vêtements. Les voleurs furent découverts : ils étaient au nombre de trois; deux d'entre eux, Arthur Mathy et Victor Duthilleul, furent arrêtés mais le troisième, Auguste Denef, parvint à s'échapper.

M. du Liscouët est venu à Roubaix pour interroger plusieurs témoins. Arthur Mathy, à l'époque du vol, habitait l'estaminet qui fait l'angle de la rue des Longues-Haies et de la rue du Coq-Français. Cet individu, très peu recommandable, a déjà subi une condamnation pour vol et bris de clôture. Il y a quelques mois, en outre, passant rue Voltaire, il s'était précipité dans la voiture d'un boulanger de la rue de Tourcoing, M. Delnatte, et, après l'avoir roué de coups, l'avait laissé pour mort au milieu de la chaussée.

M. du Liscouët est reparti pour Lille par le train de 6 heures 11.

Une nouvelle grève s'est déclarée, vendredi après-midi, au tissage mécanique de M. Armand Masson, Grande-Rue. Quatre-vingts ouvriers ont quitté l'établissement : ils réclament une augmentation de salaire.

Les gendarmes étrangers qui étaient détachés à Roubaix depuis plusieurs semaines ont reçu l'ordre, vendredi matin, de regagner leurs brigades respectives.

Un accident rue de Tourcoing. — Vendredi après-midi, un accident, qui aurait pu avoir des conséquences graves, s'est produit rue de Tourcoing, à quelques mètres de l'octroi de Roubaix. M. X..., docteur en médecine, se rendait à Tourcoing, conduisant un cheval fringant qui fut pris de peur et se cabra. M. X..., qui connaissait les vices de l'animal, crut prudent de se mettre à l'abri et sauta immédiatement hors de sa voiture. Le cheval, que plusieurs personnes empêchaient d'avancer, se cabra de nouveau, mais il glissa et sa tête vint frapper le tablier de la voiture. Le choc fut si violent que l'animal, qui était une bête de grand prix, fut tué sur le coup. Cet accident avait occasionné un attroupement considérable.

Un fait scandaleux. — Jeudi, vers cinq heures du soir, un fait révoltant qu'il est de notre devoir de mentionner, s'est produit près de l'église du Sacré-Cœur. Deux porteurs conduisaient, sur une civière, un cercueil au cimetière sans le secours du clergé ; aucune personne ne suivait le funèbre convoi. A l'angle de la place d'Audenarde et de la rue Galvani, les *croque-morts* abandonnèrent la civière sur le trottoir et entrèrent dans un estaminet qu'il nous serait facile de désigner ; ils y restèrent plusieurs minutes puis reprirent leur route. On nous assure, mais nous donnons ce fait sous toutes réserves, que, la veille, un fait de même nature se serait produit dans la Grande-Rue : deux porteurs auraient abandonné le cercueil qu'ils conduisaient au cimetière, pendant près d'un *quart d'heure*, devant un estaminet. Il serait temps que l'on prît des mesures pour éviter le renouvellement de faits aussi écœurants.

Le noyé du Pont Morel. — L'identité du noyé trouvé, mercredi, dans le canal, près du Pont Morel, a pu être établie par la famille qui avait appris la nouvelle de la mort par les journaux de Lille. C'est, ainsi que l'indiquait une carte d'électeur trouvée sur le noyé, un nommé Charles Lallemand, âgé de 41 ans et habitant Mons-en-Barœul où il exerçait la profession de trieur de laines.

Sa famille a déclaré qu'il était parti de chez lui depuis environ huit jours. Toute idée de crime doit être écartée car on a trouvé dans la poche du vêtement, que portait le noyé, une longue pipe en terre qui n'était pas brisée, ce qui dénote qu'il n'a pas eu de résistance à opposer.

Un voleur pincé. — Un apprenti couvreur, Charles Mesnard, avait loué, depuis quelques mois, une chambre, rue de l'Ommelet, dans une épicerie-buvette tenue par Mme Marie Willems. La fille de cette dame plaçait chaque soir le montant des recettes de la journée dans un meuble, près du magasin : elle s'était aperçue que tous les matins il y manquait quelque chose. Elle acquit bientôt la preuve que le voleur n'était autre que son locataire Mesnard. En l'espace de huit jours, il avait soustrait environ 100 francs.

Dimanche dernier, il avait fait au café des dépenses s'élevant à une trentaine de francs ; comme il ne travaillait que trois jours par semaine, il était certain que ses ressources lui avaient une origine douteuse : Mme Willems alla prévenir les agents Drut et Buiche qui arrêtèrent Mesnard et le fouillèrent ; il fut trouvé porteur d'une somme de 22 francs dont il ne put prouver la provenance et de plusieurs objets qui furent reconnus comme appartenant à des logeurs habitant la même maison que lui. Mesnard, après un interrogatoire fait par M. Chauveau, commissaire de police, a été dirigé sur la prison de Lille.

Un vol rue de Condé. — Une ménagère d'une trentaine d'années, née à Eplechin, et habitant la rue de la Balance, Alexandrine Demulliez, a réussi à tromper la surveillance d'une femme chez qui elle travaillait, Mme Elisa Meurisech, rue de Condé, cour Vroman Platel, en s'introduisant clandestinement dans la chambre de celle-ci et en lui enlevant une paire de galoches. Malheureusement pour elle, Mme Meurisech, qui n'avait, en cette femme, qu'une confiance médiocre, avait tendu des pièges à sa probité et elle la pinça en flagrant délit de vol. La coupable a été arrêtée et conduite au poste de la rue des Fossés.

Un accident rue de Lannoy. — Un menuisier, M. Hector Labitte, était occupé, vendredi matin, à fixer une porte dans une maison de la rue de Lannoy, quand celle-ci glissa, entraînant l'ouvrier sous elle. M. Labitte, en voulant garder l'équilibre, reçut au genou droit une blessure assez grave et eut le poignet droit fracturé. Ses camarades lui donnèrent des soins en attendant l'arrivée d'un docteur qui le fit transporter en voiture, chez lui, rue du Tilleul. Il en résultera pour le blessé, une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Une chute rue de Lille. — Une femme habitant Croix, Mme Dumortier, suivait, vendredi matin, le trottoir de la rue de Lille, quand elle fut bousculée par deux gamins qui s'amusaient à courir l'un après l'autre. Elle perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'elle se fractura le pied gauche. Mme Dumortier dût être transportée dans un estaminet voisin où un médecin lui fit un premier pansement; elle a été, de là, reconduite en voiture chez elle.

Un précoce voleur. — Un gamin d'une dizaine d'années se présentait, vendredi matin, dans un estaminet de la rue de l'Epeule, et demandait qu'on lui changeât une pièce de deux francs. Le cabaretier, sans méfiance, alla chercher de la monnaie au premier étage; lorsqu'il revint, le jeune garçon avait disparu emportant un litre de rhum. On espère pouvoir retrouver ce précoce filou, car il se serait déjà présenté plusieurs fois dans le même estaminet pour y faire une démarche de ce genre : il habiterait l'Allumette à Croix.

Un ivrogne brutal. — La police recherche en ce moment un ouvrier rentreur, âgé de 21 ans, Paul Denesse, de la rue Christophe Colomb. Cet individu s'était présenté déjà plusieurs fois chez Mme Octavie Adriesse, cabaretière, quai de Marseille ; il était ivre, et, comme on refusait de lui donner à boire, il prenait chaque fois plaisir à rouer de coups la malheureuse femme : il avait même déjà été condamné récemment pour ce fait par le Tribunal correctionnel de Lille. Dans la soirée de jeudi, il voulut renouveler cette scène de violence et Mme Adriesse eut à soutenir un siège en règle contre ce forcené qui menaçait de lui faire un mauvais parti. Sa fille courut prévenir l'agent Lorthiois, mais lorsque celui-ci arriva, l'agresseur avait pris la fuite et il est, depuis lors, resté introuvable.

Wattrelos. — *Un vol au Sapin Vert.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un vol audacieux a été commis chez M. Louis Verstraete, tisserand, au hameau du Sapin-Vert. M. Verstraete avait comme locataire, depuis un mois environ, un menuisier, nommé François Dewaele. Jeudi soir, en rentrant d'une course au Ballon, M. Verstraete s'aperçut que tout son mobilier avait été bouleversé. Quant à François Dewaele, il ne se trouvait pas dans sa chambre. L'énigme était facile à résoudre. Une montre en argent avec chaîne, une somme de onze francs et une grande quantité d'effets d'habillement avaient disparu. Dewaele a passé la frontière.

— *Une chute malheureuse.* — Vendredi matin, une femme de quarante-trois ans, Mme Virginie Eckout, tombait du haut en bas des marches de son grenier. Mme Eckout perdit connaissance. Une heure après seulement son fils, rentrant du travail, la trouva étendue au pied de l'escalier. Il courut chercher un docteur qui constata une fracture de la jambe droite et une blessure profonde au front. On craint des lésions internes.

— *Une tentative de vol.* — Voilà deux fois déjà, en un mois, que des malfaiteurs veulent s'introduire chez M. Firmin Hazebrouck. Dans la nuit de jeudi à vendredi, ils ont tenté de pénétrer encore dans la maison par la toiture. Mais, à la suite de la dernière tentative, M. Hazebrouck avait pris la précaution de fermer à clef les mansardes du grenier. C'est à cette précaution qu'il a dû de n'être pas dévalisé. On a retrouvé dans la lucarne une enveloppe portant ces mots : *M. Louis Damman, rue de Menin, à Tourcoing.* L'enveloppe portait le cachet du bureau de Bruges. Une enquête est ouverte.

Un vol à la Martinoire. — Jeudi soir, un individu correctement vêtu se présentait chez M. Edmond C..., cabaretier à la Martinoire, et demandait à boire. Peu après, il lui fallut du papier à écrire, puis se mit à écrire. Le cabaretier, confiant, laissa son client pendant quelques instants et se rendit dans une grange. Après 10 minutes d'absence, il revint dans le café, et fut très surpris de ne plus y trouver son consommateur. Celui-ci était parti en effet..... avec le contenu du comptoir — soit neuf francs. Les recherches de M. C... sont restées inutiles.

— *Mordue par un chien.* — Une fillette de huit ans, Marie Depooser, dont les parents habitent le hameau du Petit Tournai, rencontra jeudi après-midi, à une centaine de mètres de Wattrelos, un individu précédé d'un grand chien. La fillette s'enfuit mais le chien la poursuivit et la rejoignit bientôt. Malgré les appels de son maître, l'animal s'élança sur Marie Depooser et lui fit à la gorge et aux mains de profondes morsures. Le chien qui, paraît-il, appartient à un marchand de vaches domicilié à Tourcoing, a déjà mordu plusieurs personnes dans les mêmes conditions : on demande que des mesures soient prises pour éviter le retour de pareils faits.

— La société d'Armes et d'Ecole militaire « *Les Enfants de la Patrie* », dont le siège est établi chez M. Jean-Baptiste Rasson, cabaretier, rue Royale, donnera prochainement une fête de gymnastique. Un certain nombre de sociétés de la région du Nord ont promis de prendre part à cette fête qui promet d'être brillante. Nous donnerons dans quelques jours le programme des exercices.

— *Une attaque nocturne.* — Nous avons parlé d'une agression dont la victime aurait été M. Delmasure, de Tourcoing : la personne blessée n'est pas M. Delmasure, mais son jardinier.

Croix. — Le Conseil municipal se réunira, mercredi, 27 mai, à huit heures du soir, pour la session ordinaire de mai. Voici l'ordre du jour de la séance :

1. Reddition du compte de l'exercice 1890; 2. Vote du budget supplémentaire de 1891; 3. Vote du budget du bureau de bienfaisance de 1892; 4. Vote du budget vicinal de 1892; 5. Nomination d'un agent voyer municipal; 6. Déplacement d'un sentier à la Macquellerie et son remplacement par une rue de 12 mètres; 7. Demande de reconnaissance du boulevard de la Chapelle; 8. Fixation des alignements de la rue de la Limite; 9. Entretien des chemins ruraux, rues et aqueducs en 1891, approbation du rapport; 10. Questions diverses.

— Il a été procédé, jeudi, à quatre heures, dans une salle de la Mairie, à deux adjudications.

Le bureau était présidé par M. Pluquet, maire, assisté de M. Segard, adjoint, et de M. Alcide Couturier, conseiller municipal.

La première de ces adjudications concernait l'entretien des édifices communaux et du mobilier des classes y compris fournitures pour trois années 1891, 1892 et 1893. Le montant annuel était évalué à 2.000 fr.

Quatre soumissionnaires se sont présentés : MM. Emblans, entrepreneur à Croix qui a offert un rabais de 15,26 o/o; Dubus-Marcq à Croix, 5,03 o/o; Victor Cuvelier, à Croix, 10,52 o/o et Edouard Dupire, entrepreneur à Flers, 20,25 o/o; adjudicataire.

La deuxième adjudication comportait le charbon nécessaire au chauffage des classes des écoles et de la mairie pour trois années consécutives 1891, 1892 et 1893. Le montant annuel était évalué à 1840 fr. Deux adjudicataires se sont présentés : M. Cocheteux, de Roubaix, qui a proposé une augmentation de 0.90 par tonne et M. Cocheteux de Flers, qui a offert un rabais de 0.60 à la tonne. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

Hem. — Dimanche et lundi 24 et 25 mai auront lieu publiquement, sur la place, les deux brillants carrousels que donne annuellement cette commune au bénéfice des pauvres.

Cette fête, qui amène toujours un grand nombre de cavaliers ainsi que d'étrangers, ne laissera rien à désirer.

Les trains qui passent à Hem y font un court arrêt.

Lys-lez-Lannoy. — *Un contre-maître frappé par un ouvrier.* — Un ouvrier du nom d'Isidore Moulard, d'Hem, s'est rendu, vendredi, à midi, à l'établissement de M. Derache, fabricant de moquettes, au hameau du Colysée, où il avait déjà été employé, et y a demandé du travail. Il s'adressa au contre-maître, M. Henri Lepers, qui lui répondit ne pas pouvoir l'utiliser pour le moment. Mais à peine ce dernier avait-il fini de parler que Moulard se jeta sur lui et le cribla de coups de poing.

Le motif de cette agression résiderait dans le renvoi de Moulard de l'établissement par M. Lepers, il y a environ un mois.

Un procès-verbal a été dressé à la charge de l'ouvrier.

Sailly-les-Lannoy. — Lundi dernier, ont eu lieu, au milieu d'un enthousiasme général, les noces d'or de M. et de Mme Cardon-Guermonprez. Un cortège d'une trentaine de cavaliers est allé prendre les jubilaires chez eux et les a conduits à l'église, où une messe a été chantée par plusieurs amateurs venus de Lannoy et d'Hem.

M. l'abbé Prouvost, pro curé de la paroisse, a adressé une allocution qui a vivement ému l'auditoire.

A la sortie de l'église, des bouquets ont été offerts à M. et à Mme Cardon-Guermonprez; plusieurs discours ont été prononcés; un grand nombre de maisons avaient été pavoisées et décorées.

Flers-Breucq. — Un carrousel offert aux amateurs, au bénéfice des pauvres, est organisé pour le 5 juillet, chez M. Boussemart. Il y aura 550 fr. de prix.

Annappes, Ascq, Anstaing. — Il a été procédé, vendredi, dans ces trois communes, à 7 h. à une heure après-midi et à 6 h. 1/2 au recensement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée. Les opérations étaient présidées par M. Le Bachel, lieutenant au 19e chasseurs à cheval à Lille, assisté de M. Chevalier, maréchal des logis au même régiment, comme secrétaire, M. Tellier, de Cysoing, remplissait l'office de vétérinaire.

Le même recensement aura lieu à Baisieux, lundi, à 7 heures du matin.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Mélomanes roubaisiens. — Dans sa réunion du 21 mai, le Conseil administratif a décidé que la société prendrait part au festival de Moulins-Lille, le dimanche, 21 mai.

Les sociétaires sont instamment priés d'assister à la répétition générale d'aujourd'hui samedi, 23 mai. Communication importante.

Mlle E. SÉNÉPART prévient le public, qu'à partir du 1er juin, elle ouvrira un *établissement d'accouchements*, rue Vauban, 23, route de Lille, à Roubaix. 53724—26755

Mlle BÉRAT, *10, rue du Curé, à Roubaix*, commence actuellement la vente des petites corbeilles de fraises des cultures Phatzer et Cie, de Roubaix et Bailleul. 53649—26728

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

Le Conseiller de la Famille

L'emploi des dépuratifs est nécessaire pour débarrasser le sang des impuretés qui provoquent, en s'amassant, des maladies dangereuses. Parmi tous les dépuratifs en usage, le Rob Lechaud se recommande par sa composition entièrement végétale et par les nombreux succès qui ont couronné de longues années d'expériences. Tous ceux qui ont à souffrir des incommodités amenées par l'abondance des humeurs où les vices du sang doivent recourir au Rob dépuratif Lechaux dont la célébrité est justement méritée.
26752d Dr BRAUNT.

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

23 MAI 1845. — Lettre du Ministre à la Chambre de commerce de Lille l'informant qu'on ne peut instituer à Roubaix et Tourcoing des charges de courtiers de commerce ayant pouvoir d'exercer sur les deux places. Cette mesure serait contraire aux principes qui régissent le courtage et d'après lesquels les courtiers nommés par le Roi pour le service d'une place de commerce ne peuvent exercer leur privilège au delà des limites de cette place; elle paraît d'ailleurs inopportune et il est impossible de la mettre à exécution. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 60).

23 MAI 1860. — Décret impérial qui déclare d'utilité publique les travaux projetés pour l'établissement d'une distribution des eaux de la Lys à Roubaix et Tourcoing. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 377).

TOURCOING

Conseil municipal. — Nous donnons, plus loin, le compte-rendu de la séance que le conseil municipal de Tourcoing a tenu vendredi soir.

Une messe à Notre-Dame de Lourdes. — La société chorale, l'*Espérance*, du Cercle Saint-Joseph, rue du Moulin-Fagot, chantera dimanche, 24 courant, la grand'messe en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes. Elle interprêtera, sous l'habile direction de M. C. Masurel, une messe à trois voix, de M. Ludwig Von Welden, messe que la maîtrise de St-Christophe a exécutée plusieurs fois et qui a été fort goûtée des amateurs. Nous ne doutons pas que cette exécution attirera grand monde dans ce magnifique sanctuaire.

Un courtier disparu. — Une maison de librairie de Roubaix qui fait des abonnements avec prime ou des ventes de livres à tempérament avait un courtier pour la place de Tourcoing. Jeudi dernier un employé vint pour le contrôler et ne le trouva pas. Mais il recevait bientôt les plaintes de cinq ou six personnes qui avaient souscrit et donné des à-comptes contre reçus à souches, dont aucun ne portait la signature du libraire.

On croit le courtier passé en Belgique son pays. Plaintes ont été portées contre lui du chef d'escroquerie et d'abus de confiance.

La mise en liberté provisoire du sieur Beck. — Nous apprenons que le sieur Beck, du Blanc-Seau, qui, le 14 mai dernier, a involontairement donné la mort à sa femme, Léonie Cocheteux, en lui portant un coup de poing à la tête, a été mis en liberté provisoire jeudi après-midi.

Un acte d'odieuse méchanceté. — Vendredi matin, en arrivant à son travail, le chauffeur du tissage d'articles d'ameublement de M. Deschemacker, rue Neuve-de-Roubaix, près de l'Union, s'aperçut que, pendant la nuit, on avait tenté de détériorer la machine. Plusieurs boulons avaient été ôtés et si on avait mis en marche dans de telles conditions, de graves accidents se seraient nécessairement produits.

Mais le malfaiteur avait encore commis d'autres méfaits : presque toutes les courroies des métiers à tisser étaient coupées à peu près en entier.

On a fait venir un mécanicien de Lille pour examiner la machine à fond.

On n'a pu découvrir comment le malfaiteur est entré ou sorti.

Sport. — *L'Union vélocipédique Tourquennoise,* dont le siège est au café Delvoye, commence sa seconde année d'existence. Elle compte actuellement 15 membres actifs. A peine les beaux jours ont essayé de paraître et déjà, toutes les épreuves soutenues n'ont été, pour les cyclistes de cette vaillante société, que de glorieux succès.

Aux courses de Libercourt, qui étaient la première réunion de l'année, quatre tourquennois ont remporté 5 prix.

Dans la 1re course régionale, distance 2.000 m., nous enregistrons les succès de MM. G. Lamon (troisième prix) et Thomas Delvoye (quatrième prix).

Dans la 2e course régionale, M. Victor Couvreur arrive premier, suivi de très près par M. A. Lootgens.

Enfin, dans la 4e course (omnium juniors), distance 4.000 m., M. G. Lamon a remporté le troisième prix.

Lundi dernier, avaient lieu, à Lille, dans les allées de l'Esplanade, les courses organisées par le Cyclist Club Lillois. Mais la pluie qui n'avait cessé de tomber durant toute la matinée avait détrempé le terrain et fait reculer beaucoup de vélocipédistes.

La sixième course, vétérans, avait néanmoins réuni 7 partants. M. A. Lootgens, de l'Union Vélocipédique tourquennoise est arrivé premier avec un demi-tour de piste d'avance sur ses concurrents.

Nous ne pouvons que féliciter ces jeunes gens de leur succès et nous sommes assurés qu'avec un peu d'entraînement, ils remporteront des victoires plus brillantes encore. La société doit prendre part aux courses du 31 mai à Saint-Omer, nous ne doutons pas que là encore, les lauriers ne lui manqueront pas.

Nous rappelons aux membres honoraires de l'Union Vélocipédique que leur carte donne droit à l'entrée gratuite sur tous les champs de course et qu'il leur est accordé par la Compagnie du chemin de fer, une réduction de 50 0/0 lorsqu'ils veulent accompagner les membres actifs de la Société.

Il suffit pour cela qu'ils s'adressent au secrétaire de la Société.

LILLE

Les grèves. — La grève de Moulins-Lille continue. Deux autres grèves se sont déclarées, l'une chez M. Leroy-Leleu, fabricant rue Sans-Pavé, l'autre chez M. Valdelièvre, fondeur en cuivre, rue des Tanneurs. Mais ces deux grèves semblent devoir prendre fin de suite.

Un déserteur. — Le sieur Léon Guichard, ancien maréchal des logis au 1er bataillon d'artillerie de forteresse à Lille, de la classe 1885, avait été envoyé en congé par anticipation avec les militaires de la classe précédente et s'était retiré à Lille.

Quelque temps après, il s'était rengagé et avait été envoyé dans un corps stationné à Dijon.

Il y a deux mois environ, il quitta son corps et se réfugia en Belgique. Au bout de cinq semaines, il revint à Lille et y séjourna jusqu'au jour où il fut arrêté, mercredi matin, par la gendarmerie, au n° 17, de la rue Jean-Jacques Rousseau.

On le trouva caché dans un placard. Il a été écroué à la prison militaire.

Aveux inattendus. — Jeudi matin, à sept heures 1/2 deux gendarmes conduisant à la gare un certain nombre de prisonniers transférés à Douai, saisirent une lettre que l'un de ces derniers voulait faire parvenir à un passant pour que celui-ci la mît à la poste.

Cette lettre était adressée à une personne de Roubaix et renfermait diverses recommandations au sujet du secret à tenir sur certains vols.

Le détenu, furieux d'être pincé, s'est rebellé contre le brigadier de gendarmerie, ce qui a occasionné un grand rassemblement.

Le prisonnier qui a tenté de faire parvenir une lettre à une femme de Roubaix, jeudi matin, dans la salle des Pas Perdus de la gare, est un nommé Emile Guigny, condamné à plusieurs années d'emprisonnement pour fraude et allant précisément faire appel de cette condamnation.

Cette lettre était adressée à une femme nommée Elise Ponthieu et habitant au hameau du Pile, à Roubaix.

Il la priait de vouloir bien la faire parvenir à son amie et recommandait à cette dernière qui doit passer aux assises de la prochaine session, de ne rien dire de plus que ce qu'il fallait dire.

La lettre a été remise entre les mains de la justice.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Les concerts d'été.* — La *Fanfare du Blanc-Seau* exécutera sur la place Thiers, le dimanche 24 mai 1891, à 5 h. du soir, les morceaux ci-après : 1. Allegro militaire, X.; 2. *La Perle de Rome*, ouverture E. Sallis ; 3. *Blanche*, valse, Boisson; 4. Ouverture fantastique, A. Govaert ; 5. *Une soirée à Trianon*, fantaisie, Bléger; 6. Polka pour piston (soliste M. Guyot), Gonyette. Des chaises seront mises à la disposition du public.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 22 mai 1891

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*.

La séance est ouverte à 8 heures 25, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Alexandre Vinchon, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints; Gustave Legrand, Alfred Louage, le docteur Derville, Amand Harinkouck, Emile Tiers, Deleporte-Bayart, Bourgois-Carlier, Victor Farvacque, Henri Briet, Rémy Degalle, Georges Heyndrickx, François Fauvarque, Séraphin Chéron, Achille Lepers, Florent Carissimo, le docteur Carette, Edouard Debuchy.

Absents : MM. François Roussel, excusé; Auguste Dupire, le docteur Largillière, Jules Legrand, Louis Willem, excusé; Victor Vaissier, Hippolyte Blanchot, Henri Salembier, Jules Lerouge.

Voirie municipale

Le Conseil approuve la réception définitive des travaux de classement et de mise en état de viabilité de la rue Miln ; de construction d'une chaussée rue Newcomen ; de classement et de mise en état de viabilité de la rue Francklin, de la rue de Saint-Quentin, de la rue Monge, d'une partie de la rue des Longues Haies comprise entre la rue Pierre-de-Roubaix et le boulevard de Colmar; de la rue Vallon, de l'élargissement et du pavage de la rue de l'Ermitage, de prolongement de la rue Dammartin jusqu'à la rue d'Hem ; d'appropriation du terrain pour l'établissement d'un marché au Fontenoy.

Il ajourne à une date ultérieure la réception définitive des travaux de classement et de mise en état de viabilité de la rue des Arts prolongée, actuellement rue Boucher de Perthes.

Il approuve les résultats de l'enquête ouverte au sujet du projet de nivellement de la rue Darbo et renvoie l'examen de cette question aux troisième et première Commissions.

Le Parc de Barbieux

M. le Maire communique au Conseil une lettre adressée par M. Pluquet, maire de Croix, à l'effet d'obtenir, de la ville de Roubaix, que la rue de l'Avenir, à Croix, ait accès par son extrémité au Parc de Barbieux. Le Conseil renvoie cette question aux troisième et premières Commission.

Voirie municipale

Le Conseil renvoie aux troisième et première commissions 1° une demande formulée par les habitants de la rue Vauban tendant à obtenir le classement et la mise en état de viabilité d'une partie de cette rue comprise entre la rue de Lille et la rue Mirabeau ; 2° une demande de même nature adressée par les habitants de la rue des Anges ; 3° une réclamation formulée par MM. Legrand en vue d'obtenir de la ville de Roubaix une indemnité en rapport avec les dommages à eux causés par l'exécution de travaux de voirie au boulevard Gambetta.

Service vicinal

Le Conseil vote une demande de déclaration d'utilité publique en vue d'acquérir une parcelle de terrain, au square Pierre Catteau, pour opérer un dégagement vers la rue Mimerel; il renvoie aux troisième et première commissions l'examen d'une rectification de limite concernant ce square.

L'examen des questions suivantes est renvoyé aux mêmes commissions : 1° Une demande de classement et de mise en état de viabilité formulée par les habitants de la rue Carpeaux ; 2° Une lettre de M. le préfet du Nord mettant le Conseil municipal en demeure de pourvoir, pour l'année 1890, à la création de ressources relatives aux chemins vicinaux; 3° Le projet de construction d'un tronçon d'aqueduc dans la rue de Beaumont (chemin vicinal n° 8); 4° Le règlement d'indemnités dues à MM. Briet Henri et Cie, rue de Beaumont (chemin vicinal n° 8), Six-Roussel, rue de Beaumont (chemin vicinal n° 8), les fils d'Alfred Motte, rue du Pile (chemin vicinal n° 10), pour cessions de terrains à la voie publique; 5° la part due à la ville de Tourcoing par la ville de Roubaix (1765 fr. 71) pour construction d'un aqueduc section mitoyenne, rue Cadeau; 6° le projet de reconstruction et d'élargissement de la chaussée pavée de la rue Cadeau (chemin vicinal n° 1) section mitoyenne depuis la rue Darbo jusqu'à la limite du territoire.

Les buvettes du parc de Barbieux

M. LE MAIRE avise le Conseil que M. Delobel, rue de l'Ommelet, concessionnaire de la buvette du parc de Barbieux, a résilié son bail et qu'il y a lieu de pourvoir à sa location par une mise en adjudication : la mise-à-prix est de 300 francs. Le Conseil approuve et revêt de son approbation le nouveau cahier des charges établi à cet effet. Le cabaret des *Mille Colonnes* étant dans un état de complet délabrement, M. le Maire en propose la démolition.

M. RÉMY DEGALLE prétend que cela porterait un grave préjudice au locataire et expose que celui-ci, ayant encore un bail de trois ans, la ville peut bien effectuer les réparations les plus urgentes qui ne s'élèveraient pas à plus de 300 francs. — M. DESTOMBES réplique que l'administration n'a nullement l'intention de porter préjudice au locataire de cette buvette et que, si l'expropriation en était décidée, il serait indemnisé en conséquence. — M. BRIET dit que, si le concessionnaire a un bail en règle, on doit exécuter les réparations nécessaires à la propriété qu'il occupe.

Plusieurs conseillers demandent le renvoi de cette question aux commissions intéressées. — M. LE MAIRE met aux voix la proposition de M. Rémy Degalle relative à l'exécution des réparations : cette proposition est adoptée.

Bâtiments communaux

Le Conseil approuve la réception définitive des travaux de grosses réparations s'élevant à la somme de 4356 fr. 66, effectuées aux églises Notre-Dame et Saint Joseph et des travaux nécessités par l'agrandissement des locaux à l'Institution de Notre-Dame des Victoires.

Il renvoie aux cinquième, troisième et première Commissions une pétition adressée par un groupe d'habitants en vue d'obtenir la création d'une entrée au cimetière, en face du Pont du Nouveau-Monde.

Le Conseil renvoie aux troisième et première commissions un règlement de compte de mitoyenneté avec M. Henri Dumez pour le groupe scolaire des rues de Rome et de Naples et avec MM. Henri Samain, Mulliez et Monnet, Boittiaux et Cie pour l'abattoir; 2° l'examen de diverses appropriations exécutées dans les locaux du bureau de bienfaisance, rue Peliart; 3° une demande adressée par M. l'abbé Tilman, curé de Sainte-Elisabeth, en vue d'obtenir l'autorisation d'établir, à ses frais, dans son église, un calorifère.

La Commission communale des tramways

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission communale des tramways. Voici les résultats du vote : Nombre de votants 21, majorité absolue 11. Ont obtenu : MM. le docteur Derville 19 voix élu ; Victor Vaissier 19 voix, élu ; Gustave Leclercq, 18 voix, élu ; Emile Tiers 3 voix ; Henri Briet 1 voix ; Louis Willem, 1 voix ; Deleporte-Bayart, 1 voix ; Rémy Degalle, 1 voix.

Révision de la liste du jury

Le Conseil procède ensuite à la désignation des membres qui doivent faire partie de la Commission chargée de réviser les listes du jury. Le vote donne les résultats suivants :

Canton de Roubaix-Est : Nombre de votants, 21 ; majorité absolue, 11. Ont obtenu : MM. Paul Watine, 17 voix, élu ; Hippolyte Blanchot. 17 voix, élu ; Emile Tiers, 3 voix ; Deleporte-Bayart, 2 voix ; Jules Lerouge, 1 voix ; Edouard Debuchy, 1 voix ; Bourgois-Carlier, 1 voix.

Canton de Roubaix-Ouest : Nombre de votants 21 ; bulletins blancs 2 ; majorité absolue 10 : ont obtenu MM. Gustave Leclercq 13 voix élus ; A. Lonage 13 voix, élu ; Gustave Legrand 1 voix ; le docteur Largillière 2 voix ; Achille Lepers 1 voix ; Edouard Debuchy 4 voix ; Jules Lerouge 1 voix.

FEUILLETON DU 24 MAI 1891. — No 33

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

PREMIÈRE PARTIE

ABEL

VII

Il voulait examiner avec une scrupuleuse attention cette chère petite enfant, appelée, de par l'amour, à devenir sa sœur.

Seulement, plus il remarquait cette grande loyauté de Vaillant et cette candeur si touchante de sa petite-fille, puis il se sentait pris de peur et presque de pitié.

Ce pauvre petit oiseau au ramage charmant et au vol timide, il le voyait fasciné et engourdi par l'épervier au bec crochu, aux serres implacables. Quand ce maraudeur aura arraché cette pauvre petite créature à son nid si mollement ouaté par son vieux grand-père qu'en adviendra-t-il? Que de larmes, plus tard ! Que de tromperies, que d'infidélités et aussi que de désespoirs chez elle, cachés sous un sourire !

Il songeait à tout cela et à bien d'autres choses encore. Et puis, la pensée de ce gentilhomme fainéant, se créant une situation dans le monde avec les écus de ce travailleur, lui causait des nausées.

Tout ces compromis répugnaient à sa fierté et lui semblaient odieux. Ah ! si Alain avait eu une situation ! Si un grand avenir lui était promis ! Mais...

Jean écoutait son frère, déplorant à part lui que [illegible] brillantes qualités restassent inutiles et infructueuses.

Alors il tournait son regard vers cette chère petite fille qu'on lui avait dépeinte comme affolée d'amour pour le marquis de [illegible] [illegible]

Elle regardait à la dérobée et son joli visage lui apparaissait comme dans l'extase. S'étant penché vers Madeleine, il dit tout bas :

— Cette jeune fille est vraiment d'une merveilleuse beauté !

Madeleine regarda et répondit :

— Oui, son cœur rayonne.

Les domestiques, silencieux et discrets, s'empressaient derrière les convives, remplis d'attention et de sollicitude.

M. Poirier ne disait mot.

Il écoutait parler Alain de Mauclerc.

C'était, de sa part, faire acte de délicatesse et d'esprit.

Ne savait-il pas que ce dîner était spécialement donné en l'honneur de ce jeune homme et qu'ils n'étaient, lui et les autres, que des comparses indispensables invités pour cette fête ?

Au reste, la grande joie éprouvée par Amélie devenait communicative.

Peu à peu, une détente se produisait, et, au milieu de la conversation générale, quelques-uns des dîneurs se laissèrent aller à parler seul à seul avec leur voisin.

Alain, jugeant qu'il en avait dit assez dit, et presque épuisé par les efforts tentés depuis un quart d'heure, retomba dans son silence.

La pensée de cette rencontre, qui tôt ou tard devait infailliblement se produire entre M. Poirier et son frère, faisait que des retours d'amertume et de terreur l'inondaient comme des vagues.

Le chevalier, s'adressant à Jean, lui demanda :

— As-tu de bonnes nouvelles du ministère ?

— Oui, mais ce sera beaucoup plus long que je ne pensais.

— Monsieur Leroux, dit Vaillant, mon ami Guichard, l'associé de M. Poirier, m'a parlé de votre affaire.

— Effectivement, j'ai eu l'honneur de voir M. Guichard, M. de Clairfont m'a appris que ce serait la maison Guichard et Cie qui se chargerait de l'émission.

— Que sera-ce, au demeurant ? demanda Vaillant.

— Une colonisation sur les bords du fleuve Gabon. Il serait beaucoup trop long d'entrer dans les détails; mais je puis vous assurer que les rendements seront considérables.

— Il y a longtemps que vous avez demandé cette concession ?

— Je m'en occupe depuis deux ou trois ans. Mais il n'y que six mois au plus, qu'ayant rencontré le commandant de Clairfont, aujourd'hui secrétaire du ministre, j'ai pu agir utilement. Un climat admirable, une végétation splendide, un pays tout à notre dévotion. Des rivières navigables même pour des bateaux d'un très fort tonnage, tout nous promet un succès presque immédiat et facile.

— Tu ne pourrais pas me donner une petite place là-dedans? demanda le chevalier.

— On vous nommera gouverneur.

— Je n'en demande pas tant. Et puis, je t'avouerai que je n'ai pas le pied marin. Me transporter au Gabon changerait un peu de mes habitudes, et il me serait difficile de voisiner avec la rue Taitbout. Il y aura sans doute un conseil d'administration. C'est là que le chevalier de Saint-Ivon se trouvera dans son élément. La fiche de présence m'est familière.

— On vous nommera président du conseil, répondit Vaillant.

— Mon cher, je vous sais gré de cette bonne pensée à mon égard; mais j'ai toujours pris soin de me tenir loin des honneurs, par paresse d'abord, et par indifférence ensuite.

— Est-ce que M. le duc de Mauclerc, demanda Vaillant, sera pour quelque chose dans cette grande opération ?

— C'est au duc de Mauclerc qu'on doit la première idée de la chose, et, en toute cette considérable affaire, moi, Jean Leroux, ne suis que son mandataire et son interprète.

— Il sera en nom ? demanda Poirier.

— Inutile.

Sans savoir pourquoi ni par quel motif, la conversation s'alanguit peu à peu et enfin tomba tout à coup. Rompant ce grand silence, le financier dit, en s'adressant à Jean :

— Est-ce que vous avez l'intention, monsieur, d'habiter le Gabon ?

— Non seulement j'en ai l'intention, mais le plus vif désir. Vivre au bord du fleuve, dans le repos, dans la paix, ce sera pour moi le port après une longue tempête; je ne sais pourquoi, mais, moi dont l'existence a été si agitée, je crois que le bonheur m'attend là-bas.

Pendant que le duc de Mauclerc parlait, M. Poirier se disait en l'écoutant :

— Cet homme est-il vraiment celui qu'elle aime? Mlle de Mauclerc consentirait donc à épouser quelqu'un sans titre et sans origine? Elle accepterait de quitter Paris, la France, et de s'en aller au loin dans les régions inconnues ? Ce Jean Leroux est un parvenu, une espèce d'intendant, un subalterne.

Après avoir réfléchi quelques instants : « Non, se dit-il, Mlle Madeleine ne changera jamais son nom pour qui ne lui en offrira point un de même noblesse et de même date ; elle fera des concessions sur la fortune, sur la situation de monde, mais jamais sur la naissance de l'homme qu'elle agréera. »

Pendant qu'il songeait ainsi, chacun parlait un peu à sa guise et à sa fantaisie. Alain s'entretenait à mi-voix avec Amélie.

La jeune fille semblait s'inquiéter de l'air songeur dont s'était enveloppée son idole depuis le commencement du dîner.

Le marquis répondait avec une simplicité et une grâce charmantes. Chacune de ses paroles et chacun de ses regards venaient attiser davantage ce grand amour dont le cœur de la jeune fille était enivré. Il se savait si sûr de vaincre, se sentant tellement aimé !

Mais à peine s'était-il laissé emporter un instant par les illusions et les rêves que, ses regards se fixant sur son frère et sur le banquier, il se répétait encore, étranglé par une nouvelle angoisse : « Ce sera pour tout à l'heure ! »

M. le marquis Alain de Mauclerc avait raison, l'heure du châtiment allait sonner !

Il était neuf heures, et le dîner touchait à sa fin. Les convives s'étaient quelque peu attardés à table.

— Alors c'est vrai, madame la duchesse, vous me refusez ? demanda Amélie. Voyez comme cette grappe de raisin est belle ! le soleil l'a jaunie pour vous.

— Merci, ma chère enfant; merci de votre insistance, je ne mange jamais de fruits.

— Puisque vous n'avez plus de vins en France, répliqua Jean, continuant une conversation commencée avec le chevalier, nous ferons des sauternes exquis au Gabon : j'ai ouï dire que le raisin de là-bas était essentiellement propre à la vendange.

M. Vaillant fit un signe à un laquais, qui prit une bouteille de vin de Champagne plongée dans un seau de glace. Il remplit les verres des convives.

— Madame la duchesse, permettez-moi de boire au grand honneur que vous nous avez fait en acceptant notre invitation.

— Monsieur, répondit Mme de Mauclerc, moi et les miens, nous voulons aussi boire à vous; mais avant de demander pour vous de longues années encore à vivre, je veux répondre à l'accueil de cette chère petite enfant.

Alors, élevant son verre :

— Mignonne, je vous souhaite tous les bonheurs possibles, la satisfaction de tous vos désirs et la réalisation de tous vos rêves.

Tout le monde but ; mais chacun, avant de boire avait remarqué le regard dont Mme de Mauclerc venait d'embrasser Amélie et Alain.

En observant l'attitude froide et réservée de M. Poirier, Madeleine se souvint des dernières paroles prononcées par lui il y avait deux jours, avant de prendre congé d'elle.

Quel était donc ce service que le marquis était allé demander au banquier ?

C'était un service d'argent, et la somme était d'importance.

M. Poirier, en racontant la chose, avait parlé de secret, de mystère.

Ne se cachait-il pas là-dessous un nouveau malheur ?

Tout, dans l'attitude d'Alain, indiquait de la gêne et de l'angoisse; elle le sentait inquiet, préoccupé et l'agitation factice dans laquelle il s'était débattu à table n'était point passée inaperçue aux yeux de sa cousine.

Sans que nul ne pût s'en douter, elle avait remarqué avec une perspicacité extrême les allures glaciales de Poirier et de Jean vis-à-vis l'un de l'autre.

Alain, nous le savons, s'était répété sans cesse pendant le dîner : « Ce sera tout à l'heure que, sur moi, tombera la foudre. » Eh bien, Madeleine, elle aussi, pensait (pourquoi? elle l'ignorait elle-même) qu'un choc était inévitable entre l'amant adoré et l'amoureux éconduit.

M. Vaillant se leva ; ses convives l'imitèrent.

On passa au salon.

Les dames s'assirent en groupe auprès de la fenêtre donnant sur le jardin.

La nuit tombait, et tout autour d'eux s'était abattu comme un grand silence.

Mme de Mauclerc et le chevalier se rapprochèrent l'un de l'autre.

— Ma chère Irène, demanda le chevalier, pendant que les deux jeunes filles causaient ensemble, j'ai fait une chère exquise, et vous?

— Moi de même, mon frère. Un chose surtout m'a surprise, C'est la façon dont le service a été fait.

— Il faut l'avouer, ma chère, c'est mieux que chez vous.

Mais pourquoi cela?

— Vous voulez le savoir ?... Eh bien, je suis tenté de croire que les domestiques de ce vieux Vaillant l'aiment, tandis que les vôtres...

— Allons, allez votre train... vous voulez dire que les miens m'exècrent, n'est-ce pas ?

— Ma chère, vous formulez là assez exactement ma pensée.

(*A suivre*) LOUIS DAVYL

Voir AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE
Pour Châles Deuil Été, Grenadine
Byzantine, Voile, etc. 25673